

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**  
au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.**

**PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté municipal concernant la circulation.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Lycée de garçons. — Etablissement Secondaire de jeunes filles.

**VARIÉTÉS :**

La Musique au Congo, par Ernest Closson.  
Centenaires, par Marcel France.

**PARTIE OFFICIELLE**

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Considérant qu'il importe, afin de faciliter les travaux de déblaiement de l'avenue des Beaux-Arts, d'interdire pour la journée de samedi, 19 septembre 1931, toute circulation dans cette artère ;

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

Est interdite la circulation dans l'avenue des Beaux-Arts (partie comprise entre l'intersection de l'avenue Princesse-Alice et la place du Casino) pendant la journée de samedi 19 septembre 1931.

**ART. 2.**

Les infractions au présent Arrêté seront poursuivies conformément à la Loi.

Monaco, le 17 septembre 1931.

Pr le Président de la Délégation Spéciale,  
Un Membre de la Délégation,  
F. AURÉGLIA.

**AVIS & COMMUNIQUÉS**

**LYCÉE DE MONACO**

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire classique (avec latin) ou moderne (sans latin) des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

Au-dessous de la classe de 6<sup>me</sup>, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, le Lycée de Monaco possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement.

Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans.

Elle comprend une classe enfantine (5 ans-6 ans), une classe de 10<sup>e</sup>, de 9<sup>me</sup>, de 8<sup>me</sup> et une classe de 7<sup>me</sup>. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6<sup>me</sup> (avec latin) ou 6<sup>me</sup> (sans latin) vers 10 ou 11 ans.

Un élève peut être admis en 6<sup>me</sup> après 12 ou même 13 ans. Il importe cependant que les entrées dans

cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

**Taux des rétributions par an et par trimestre**

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> .....	850fr 50	283fr 50	571fr 50	190fr 50
3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> .....	720	240	441	147
Division élémentaire : 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> .....	463 50	154 50	283 50	94 50
Division préparatoire : 9 <sup>e</sup> .....	423	141	243	81
10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> .....	414	138	234	78

**ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES ANNEXÉ AU LYCÉE.**

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat. Il comporte en outre des enseignements d'éducation féminine.

Une division élémentaire conduit, par étapes successives, à la 1<sup>re</sup> année d'Enseignement secondaire.

Dans une classe enfantine mixte, commune aux deux établissements, les fillettes sont reçues dès l'âge de 5 ans jusqu'à concurrence des places disponibles.

Au-dessus s'échelonnent plusieurs classes élémentaires spéciales de fillettes : dans la première sont reçues les fillettes âgées de 7 ans environ sachant lire, écrire et compter ; dans la plus élevée, les fillettes d'au moins 9 ans qui sont en possession des connaissances de la première année du Cours moyen des Ecoles primaires.

Pour être admises en première année secondaire, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au moins le 1<sup>er</sup> octobre et posséder l'instruction que suppose le Certificat d'études primaires.

**Taux des rétributions par an et par trimestre**

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 5 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> année.....	850fr 50	283fr 50	571fr 50	190fr 50
3 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> et 1 <sup>re</sup> année.....	720	240	441	147
Division élémentaire : 2 <sup>e</sup> année préparatoire.....	459	153	279	93
Division préparatoire : 1 <sup>re</sup> année préparatoire.....	427 50	142 50	261	87
10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> .....	414	138	234	78

Dans les deux Etablissements, l'Instruction religieuse est donnée aux enfants des parents qui en font la demande.

Une cérémonie solennelle de Première Communion et de Confirmation a lieu, chaque année, dans la Chapelle du Lycée.

**VARIÉTÉS**

**LA MUSIQUE AU CONGO**

Il est encore prématuré de parler d'une manière générale de la musique au Congo, parce que cette branche du folklore indigène n'a été, jusqu'ici, qu'imparfaitement étudiée. Une documentation sérieuse n'existe que sur les instruments de musique et, parmi ceux-ci, il n'est que fort peu de ces instruments à tuyaux munis de trous latéraux dont les intonations fixes sont seules susceptibles de nous instruire sur un système musical. Celui-ci ne peut donc nous être révélé que par la mélodie vocale. Mais l'étude de cette dernière ne peut être efficacement entreprise que par des spécialistes qualifiés, capables de s'abstraire de nos habitudes modales européennes, et de saisir, avec la complexité des rythmes indigènes, les fines différenciations d'intonation qui écartent des nôtres les modes exotiques et que la notation usuelle est d'ailleurs impuissante à rendre. Tels ne sont pas en général les explorateurs, missionnaires, agents de l'Etat et officiers de la force publique qui ont annoté un certain nombre de mélodies ramenées de force à nos modes, ou considérées délibérément comme fausses lorsqu'elles s'en écartent manifestement. Pour ces motifs, nous ne nous occuperons, dans les lignes qui suivent, que des instruments, pour en indiquer les principaux types.

Comme chez tous les primitifs, les instruments rythmiques, à agitation ou à percussion, viennent ici en première ligne. Les plus rudimentaires sont simplement bruyants (nous entendons par là, ne produisant pas d'intonation déterminée) d'où l'on passe, par degrés, à des appareils à intonation déterminée et à intonations multiples.

Les plus simples sont les hochets naturels (un fruit évidé contenant quelques pierrailles) ou en vannerie, dans la forme des hochets européens, ou en sablier (hochets doubles) ainsi que les grelots ceux-ci faits notamment d'une feuille métallique emmanchée, repliée et contenant une bille de métal. Les sonnettes fournissent déjà une intonation déterminée. Elles sont tantôt en métal, en forme de bouteille, simples ou géminées, sans battant intérieur (donc à percussion extérieure), tantôt en bois, plates et semi-circulaires, avec battant en bois — ou même dans une forme se rapprochant de nos sonnettes. Les gongs et les tam-tams ne répondent pas, comme

en Chine, à des types bien déterminés. Ils consistent, essentiellement, en une pièce de bois creusée sur laquelle on frappe avec une mailloche quelconque (en général, une masse de caoutchouc emboutie sur une baguette).

Les tambours occupent dans l'organologie congolaise une place importante. Un certain nombre sont cylindriques et à double membrane, mais en général, ils sont piriformes, à une seule membrane. Un instrument essentiellement congolais est le petit appareil appelé *marimba* ou *zanza*, dont le grésillement joyeux précédait les caravanes : quelques tiges de fer attachées sur une boîte de résonance quelconque et dont l'extrémité libre est ébranlée par les pouces des deux mains.

Et clôturons cette catégorie par les instruments vulgairement désignés sous le nom de « pianos nègres » : une série de lames de bois montées sur un bâtis léger et que l'on ébranle par percussion. Ces lames sont accordées et rendent des sons d'une netteté surprenante. Ils sont d'ailleurs renforcés par des calebasses évidées placées sous chaque lame et de dimensions croissantes avec la gravité d'intonation des lames.

Nous passons aux instruments à souffle. Ceux-ci ne paraissent consister, au Congo, que dans les instruments à embouchure et à insufflation ordinaire (les flûtes), les instruments à anche étant ignorés ou à peu près.

Les instruments à embouchure sont représentés surtout par les fameuses trompes, principalement faites en ivoire et dont la courbure suit naturellement celle de la défense. Elles sont assimilables à l'olifant du moyen âge, avec cette différence que celui-ci était entonné par la pointe, tandis que celles-là le sont par une embouchure taillée latéralement (comme dans les flûtes traversières). Certaines sont en outre percées au bas d'un trou dont l'occlusion ou l'ouverture produisent deux intonations différentes.

Les instruments à insufflation ordinaire sont représentés par les sifflets et les flûtes. On rencontre de nombreux et jolis sifflets en ivoire, affectant les formes les plus variées, et qui sont mis en vibration comme lorsqu'on veut siffler dans une clef. Les flûtes sont généralement courtes et entonnées comme les sifflets, c'est-à-dire par l'extrémité supérieure, qui a reçu une forme ovoïde (le facteur nègre a dû remarquer que ce dispositif favorisait la mise en vibration), enfin, munies au bas, comme les trompes, d'un trou permettant de varier l'intonation. Les flûtes traversières (à embouchure latérale) sont rares.

Nous terminons par les instruments à cordes, parmi lesquels se rangent certains types attestant l'influence lointaine, sur les nègres du Sud Africain, de l'antiquité pharaonique (à moins que, suivant une hypothèse récente, l'inverse ne se soit produit).

Les instruments à cordes nègres sont presque exclusivement montés, non de cordes de boyau ou de métal, comme en Europe, mais de fibres végétales. Des trois modes d'ébranlement, cordes pincées, frottées ou frappées, le premier seul est courant. La corde frappée est inconnue et l'on n'a que peu d'exemples de cordes frottées à l'aide d'un morceau de bois ou d'un archet rudimentaire.

La forme la plus élémentaire est ici, comme chez tous les primitifs, le simple arc sonore (parfois agrémenté d'une boîte de résonance), origine évidente de la harpe. Dans l'Uganda se construit une lyre qui est l'image exacte de la lyre grecque primitive. Mais les instruments les plus caractéristiques sont ceux vulgairement désignés sous le nom de « guitares congolaises ». Ceux-ci consistent en une caisse sonore montée de quelques cordes, mais

le mode de tension de ces dernières diffère. Dans le type le plus rudimentaire, chaque corde est attachée à l'extrémité d'une baguette recourbée, partant de l'autre côté de la caisse et qui, en voulant se redresser, tend la corde. Dans l'autre catégorie, plus perfectionnée, les diverses cordes sont attachées à l'aide de chevilles, le long d'une sorte de manche recourbé. Ce type est la reproduction exacte de la harpe d'épaule figurée sur les fresques de l'Égypte antique.

ERNEST CLOSSON,

Conservateur du Musée du Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles.

## CENTENAIRES

Il ne se passe guère de semaine qu'on ne signale un centenaire. Les centenaires ne sont pas aussi rares qu'on le croit. Il y en a, bon an, mal an, sept mille en Europe. Et c'est en Bulgarie que l'on en rencontre le plus. Ce pays heureux en possède 3.880, soit un pour cent habitants environ. La Roumanie en a 1.074, la Serbie 573, l'Espagne 410, la France 213, l'Italie 197, l'Angleterre 92, l'Allemagne 76, la Norvège 23, la Suède 10, la Belgique 5 et le Danemark 2. Bien entendu, sous réserve d'omissions dans la statistique.

Puisque nous en sommes à citer des chiffres, voici d'après le même statisticien sans doute, la durée moyenne de la vie :

Suède et Norvège : cinquante ans, Angleterre 45 ans trois mois, Belgique 44 ans onze mois, Suisse 44 ans quatre mois, France 43 ans six mois, Autriche 39 ans huit mois, Prusse, Italie 39 ans, Bavière 36 ans, Espagne 32 ans quatre mois.

Le mariage est une condition favorable à la longévité. Il meurt en moyenne deux fois plus de célibataires que de gens mariés.

La profession exercée, dit-on, une certaine influence sur la durée de l'existence. C'est ainsi que les théologiens vivent en moyenne 65 ans, les marchands 64, les employés 61, les agriculteurs 61, les militaires 60, les avocats 58, les artistes 57, les professeurs 56, les médecins 56.

Combien de temps vivrait-on si nul accident, nulle maladie ne venait interrompre le cours de l'existence ? Environ cent ans. Aristote et plus tard Buffon estimaient, en effet, que la durée de la vie était égale à six ou sept fois la durée de l'accroissement. L'homme ayant quatorze ans de croissance doit vivre 90 à cent ans, tandis que le cheval, dont l'accroissement se fait en quatre ans, peut vivre 25 ou trente années.

Comment savoir si l'on vivra vieux ? Les chiromanciennes prétendent que c'est écrit dans les lignes de la main. Suivant le Docteur Daurat, un certain nombre de faits sont parfois l'indice d'une remarquable longévité : conservation de la teinte des cheveux, de l'intégrité des dents et, dans quelques cas très rares, une troisième dentition apparaissant vers 70 ou 80 ans, signe que de nombreuses années seront encore vécues. D'autres prétendent simplement qu'il suffit, pour savoir si l'on vivra vieux, de regarder son angle facial dans une glace. Si cet angle se rapproche de l'angle droit, on vivra longtemps, s'il s'en écarte, on mourra jeune. Les personnes plus particulièrement sédentaires meurent plus vite que les autres.

En général, les excès abrègent la vie. Usez de tout, n'abusez de rien, voilà le secret d'une longue existence pour les êtres normalement constitués et bien portants.

Autre constatation : l'homme meurt plus jeune que la femme en moyenne, sans doute parce qu'en général sa vie est moins régulière. C'est la raison pour laquelle nous disions tout à l'heure qu'il meurt

plus de célibataires que de gens mariés.

Voici maintenant quelques exemples de longévité rare. Un des cas connus est celui de ce paysan anglais, Thomas Parr, qui mourut à 152 ans. Michael Solis, de Bogota, avait en 1878, 180 ans. Il vivait encore en 1896, de façon qu'en supposant qu'il se soit décidé à mourir cette année-là, il aurait vécu 198 ans !

M. Young, qui ne croit pas à d'aussi longues longévités et qui prétend qu'on ne sait jamais exactement quand un centenaire est né, rapporte toutefois le cas d'une dame Elisabeth Hauburg, morte le 31 octobre 1901 dans sa 109<sup>e</sup> année.

Un de nos confrères a cité ces trois cas : une mendicante de Pistoie, qui fut renversée par un cheval en janvier 1768 : elle avait 112 ans. L'année précédente, mourut à l'âge de 115 ans Balthazard Mourens, ancien marinier des galères du roi. Et c'est encore en 1768 que mourut à l'âge de 115 ans Jean Amouroux, de Massiac, ancien soldat sous Turenne qui, jusqu'à la fin, fut un fumeur terrible.

En 1670 mourait à l'âge de 169 ans, dans le Yorkshire, un certain Jenkins. Un certain jour appelé à témoigner d'un fait qui s'était passé 140 ans auparavant, il arriva accompagné de ses deux fils, âgés respectivement de 120 ans et cent ans. En 1635, un marseillais, du nom de Camoux, s'éteignit à 140 ans.

On cite aussi le cas de cette naine, haute de deux pieds trois pouces, Elisabeth Walsen, qui vécut jusqu'à 115 ans, et celui de ce bossu centenaire, Jean Moulmy, mort en 1757 à 130 ans. Sa bosse était si grosse que, de dos, il était presque impossible de voir sa tête.

Voici, plus près de nous, le cas extraordinaire de cette paysanne, morte en 1838, dans la Haute-Garonne, à l'âge de 158 ans. Elle vivait de fromage et de lait de chèvre. Son corps, qui ne pesait plus que 21 kilos, était recouvert d'un véritable parchemin.

Citons enfin le docteur de Boissy, du Havre, qui mourut à 104 ans ; il n'avait jamais cessé d'exercer la médecine. Son père avait vécu jusqu'à 108 ans. Enfin, nous avons eu récemment le cas de cet oriental qui s'exhiba à Londres, mais il n'est pas bien sûr que son état-civil soit vraiment authentique.

Parmi les hommes célèbres, les centenaires sont rares. Fontenelle mourut dans sa centième année. Il paraissait devoir rendre l'âme aussitôt né, en 1657, tellement il était frêle. Voltaire vécut 84 ans et lui aussi avait été, à sa naissance, presque condamné par les médecins. De même Newton, qui vécut 85 ans ; de même Victor Hugo, mort à 83 ans. Le poète Legouvé s'éteignit à 97 ans et on lui disait, comme à Fontenelle : « La mort vous a donc oublié ! ».

M. Ferdinand Dugué, collaborateur d'Alexandre Dumas père, mourut à un âge presque aussi avancé. Mais le cas le plus curieux est celui de la marquise de Mirabeau à qui l'extrême vieillesse rendit la fraîcheur et les grâces perdues dans l'âge mûr. A 65 ans, on vit, en effet, ses rides s'effacer ; sa vue se raffermir, ses cheveux et même ses dents repoussèrent. Elle vécut ainsi jusqu'à 86 ans, plus jeune que jamais. C'est vraiment d'elle qu'il est permis de dire qu'elle mourut en beauté.

MARCEL FRANCE.

L'Argus de la Presse vient d'éditer la sixième édition de « NOMENCLATURE des Journaux et Revues en LANGUE FRANÇAISE paraissant dans le monde entier ».

C'est un volume très documenté de plus de 1.100 pages, renfermant plus de 15.000 noms de publications différentes, qui rendra des services à tous ceux qui s'intéressent à la Presse et à la Publicité.

## ASSOCIATION POLYTECHNIQUE

## ENSEIGNEMENT GRATUIT

La réouverture des Cours de Notariat, de Droit, de Procédure et d'Assurances par Correspondance est fixée aux dates suivantes : Notariat : 25 octobre ; Droit (préparation aux examens de capacité et de licence) : 30 octobre ; Procédure : 25 octobre ; Assurances : 30 octobre.

MM. les clercs, étudiants et employés de la région désireux de suivre ces cours peuvent se faire inscrire dès à présent (les dames sont admises à les suivre). Le règlement-programme 1931-1932 pour chacune de ces quatre Ecoles sera adressé à toute personne qui en fera la demande.

Pour tous renseignements, inscriptions, etc., s'adresser au Secrétaire administratif des Ecoles, 28, rue Serpente, Paris (6<sup>e</sup>).

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Monaco du 18 septembre 1931, enregistré, M. Eugène GARDE et M<sup>me</sup> Marie-Céline VEISSE, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ont vendu à M<sup>me</sup> Thérèse PISTONATTO, demeurant à Monaco, chemin des Oëilletts, maison Pistonatto, le fonds de commerce de modes qu'ils exploitaient avenue Saint-Charles, maison Giaume.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux au fonds vendu.

Monaco, le 24 septembre 1931.

Etude de M<sup>e</sup> Auguste SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le dix-huit septembre mil neuf cent trente et un, M. Ernest CAMILLA, commerçant, et M<sup>me</sup> Marguerite VIGLIONE, son épouse, demeurant à Monaco, n<sup>o</sup> 3, boulevard Albert I<sup>er</sup>, et rue Caroline, n<sup>o</sup> 22, ont cédé à M. Louis MARZOLI, commerçant, et M<sup>me</sup> Germaine VERRANDO, son épouse, demeurant à Monaco, boulevard Albert I<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 3, et rue Caroline, n<sup>o</sup> 22, tous leurs droits à l'encontre de M. et M<sup>me</sup> MARZOLI, sus-nommés, acquéreurs, dans le fonds de commerce d'hôtel, restaurant avec bar dénommé *Hôtel de la Marine*, qu'ils exploitaient à Monaco, boulevard Albert I<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 3, et rue Caroline, n<sup>o</sup> 22.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 24 septembre 1931.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE COMMERCIALE  
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur  
20, rue Caroline, Monaco.

**Vente de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 31 août 1931, enregistré, M. Maurice BILLE-REY, commerçant, demeurant à Monaco, 9, boulevard Prince Pierre, a vendu à M<sup>me</sup> Clarisse AVICEAU, épouse de M. Antoine SOLAMITO, demeurant à Monaco, 4, impasse des Carrières, le fonds de commerce de vins, liqueurs, spiritueux en gros et détail à emporter qu'il exploitait à Monaco, 9, boulevard Prince Pierre.

Opposition, s'il y a lieu, dans les dix jours de la date de la deuxième insertion, au domicile élu, à l'Agence Commerciale à Monaco.

Monaco, le 24 septembre 1931.

AGENCE COMMERCIALE  
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur  
20, rue Caroline, Monaco

**Vente de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 28 août 1931, enregistré, M. Dominique PREVERT, éditeur-publiciste, demeurant à Monaco, 47, rue Grimaldi, a vendu à M. Jean HENRY, propriétaire, demeurant à Monaco, villa Marie-Louise, rue Bosio, le fonds de commerce qu'il exploitait dans un bâtiment domanial, situé à l'intersection du quai de Plaisance et du boulevard Albert I<sup>er</sup> à Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, dans les dix jours de la date de la deuxième insertion, au domicile élu, à l'Agence Commerciale à Monaco.

Monaco, le 24 septembre 1931.

AGENCE COMMERCIALE  
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur  
20, rue Caroline, Monaco.

**Cession de bail**  
(Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 11 septembre 1931, enregistré, la Société Anonyme « LE GRILLON », dont le siège est à Nice, 45, boulevard de l'Impératrice de Russie, a cédé à M<sup>me</sup> Thérèse BRUNO, née MARCHISIO, le droit au bail d'un local sis à Monaco, 5, rue de la Turbie.

Opposition, s'il y a lieu, dans les dix jours de la date de la deuxième insertion, au domicile élu, à l'Agence Commerciale à Monaco.

Monaco, le 24 septembre 1931.

**Premier Avis**

M. DENOJEAN Alexandre a vendu à M. TESTA Charles, demeurant, 6, impasse des Carrières, une voiture automobile, taxi n<sup>o</sup> 61.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

**Premier Avis**

M<sup>me</sup> VERANI Jeanne a vendu à M. BERNABO Erasme, demeurant à Monaco, 10, rue Joseph-Bresnan, un numéro de taxi n<sup>o</sup> 63.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

Etude de M<sup>e</sup> Auguste SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire soussigné, le huit septembre mil neuf cent trente et un, M. Serge OVSIEWSKY, et M<sup>me</sup> Victorine dite Blanche CARON, son épouse, tous deux commerçants, demeurant ensemble à Monte-Carlo, 23, boulevard Princesse Charlotte, ont vendu à M. Ginesio MONTANARI, commerçant, et M<sup>me</sup> Césarine PETRANGELI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 25, rue Grimaldi ;

Le fonds de commerce de bonneterie de luxe, robes et tricots de sport, qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, 42, boulevard des Moulins.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 24 septembre 1931.

(Signé :) A. SETTIMO.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, enregistré à Monaco le 8 septembre 1931, f<sup>o</sup> 31 r<sup>o</sup>, c. 3, M. Marius MARTIN et M<sup>me</sup> Joséphine BERCHEN, son épouse, demeurant ensemble, villa Radieuse, 22, boulevard d'Italie à Monte-Carlo, ont vendu à M. René PICARD et M<sup>me</sup> Jeanne-Marie-Louise CHARTOIRE, son épouse, demeurant ensemble à Paris, 39, rue de Babylone, le fonds de commerce de Librairie-Papeterie-Cartes Postales et Maroquinerie, situé à Monte-Carlo, villa Radieuse, 22, boulevard d'Italie, et connu sous le nom de *Librairie Papeterie Selecta*.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion au fonds vendu.

Monaco, le 24 septembre 1931.

Etude de M<sup>e</sup> Auguste SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire soussigné, le douze septembre mil neuf cent trente et un, M. Clément TOESCA, commerçant, et M<sup>me</sup> Joséphine BARONETO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 8, rue des Oliviers, ont vendu à M<sup>me</sup> Marie CHIESA, commerçante, épouse de M. Louis VIGNA, demeurant ensemble à Monaco, 13, rue des Boules ;

Le fonds de commerce de restaurant, bar et vin en gros et détail, qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, n<sup>o</sup> 8, rue des Oliviers, connu sous le nom de *Restaurant des Voyageurs*, et de chambres meublées au premier étage de la dite maison.

Opposition, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo.

Monaco, le 24 septembre 1931.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE LORENZI  
26, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo.

**Deuxième Avis**

Suivant acte sous seing privé en date du 4 septembre 1931, enregistré, M. Jean BULLIO, a vendu à M. Julien MARTINI, le fonds de commerce de *Vente et Achat d'Automobiles*, qu'il exploitait à Monaco, 3, rue du Commerce.

Opposition, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, à l'agence Lorenzi, à Monte-Carlo.

L'Exposition Nationale Horticole d'Automne, consacrée aux chrysanthèmes, fruits, arbres fruitiers, plantes de pleine terre fleuries, orchidées, légumes, beaux-arts et industries horticoles, qu'organise chaque année la Société Nationale d'Horticulture de France, présidée par M. Fernand David, Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture, se tiendra à Paris, au Cours-la-Reine, du vendredi 30 octobre au 8 novembre inclus.

Pour exposer, s'adresser au siège de la Société, 84, rue de Grenelle, Paris (7<sup>e</sup>).

**Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

Pendant Septembre sont délivrés les billets d'aller et retour à longue validité et à prix réduit pour les stations thermales les plus importantes

Septembre est un mois favorable aux cures dans les villes d'eaux ci-après énumérées : Aix-en-Provence, Aix-les-Bains (Marlioz), Besançon, Bourbon-Lancy, Chambéry, Challes-les-Eaux, Châtel-Guyon, Saint-Nectaire (Coudes-Champeix et Issoire), Divonne, Evian, Uriage (Grenoble), Lons-le-Saunier, Bourbon-l'Archambault (Moulins), Allevard (Pontcharra-sur-Bréda), Pougues, Saint-Honoré (Rémilly

et Vandenesse), Saint-Gervais, Salins, Thonon, Vals, Vichy.

Il est délivré, jusqu'au 30 septembre, pour chacune de ces stations, des billets d'aller et retour, valables 33 jours, dont le prix comporte une réduction de 20 à 30 %, suivant la classe et la distance. On sait aussi que les hôtels et restaurants consentent, en fin de saison, d'appréciables diminutions de leurs prix et que le séjour dans ces villes d'eaux y est tout aussi agréable qu'au moment de la pleine saison.

### LE STAND DES GRANDS RÉSEAUX DE CHEMINS DE FER FRANÇAIS à l'Exposition Coloniale de Paris

L'Exposition des Réseaux est installée dans le Palais des Sections Métropolitaines édifié à gauche de la porte d'entrée principale de l'Exposition Coloniale, en bordure du boulevard Soult. Elle comporte deux parties : un stand touristique, un hall réservé au matériel roulant.

Dans le stand touristique, dont la façade exerce déjà par elle-même un véritable attrait, sont présentés :

Au rez-de-chaussée, dans une rotonde, 8 grands dioramas des principaux ports : Marseille, Bordeaux, Nantes-Saint-Nazaire, Rouen-Le Havre, Dunkerque, Strasbourg. Des effets de lumière animent chaque diorama qui, par la fidélité de sa composition, constitue une précieuse documentation sur la desserte par voies ferrées du port qu'il représente.

Entre les dioramas sont disposés des appareils automatiques pour la présentation des affiches des principaux sites, monuments, stations hivernales, centres d'altitude, plages, villes d'eaux, villes d'art de la France, etc.

Dans une galerie circulaire, au premier étage du stand, sont exposés des tableaux schématiques de l'importance des Réseaux. Chaque tableau est encadré d'une série d'agrandissements photographiques qui sont renouvelés chaque semaine. On peut ainsi admirer successivement les monuments du premier âge et gallo-romains, les monuments de la Renaissance et des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les œuvres remarquables des grands musées de France : peinture et sculpture, vitraux, motifs d'orfèvrerie, arts locaux, tapisseries, etc..., les ouvrages d'art des Réseaux, les principaux sites et monuments des Colonies. Le touriste peut renouveler, de semaine en semaine, ses visites au stand des Réseaux, il est assuré d'y trouver des vues différentes. Il assiste, au surplus, dans une salle de cinéma contiguë à ce stand, à la projection de films touristiques accompagnés d'émissions d'airs de folklore ; les séances de projections ont lieu tous les jours dans l'après-midi.

Le stand donne accès au hall du matériel roulant. Là sont présentés des types récents de locomotives, de voitures à voyageurs, un wagon Pullman (avec services de thé et de rafraîchissements), des wagons pour le transport des marchandises, un autocar des Services de tourisme des Réseaux, les diverses essences des bois coloniaux utilisés pour la construction du matériel de chemins de fer, des maquettes de véhicules, des graphiques, dessins, diagrammes, des travaux conçus et exécutés par les jeunes apprentis des Ateliers des Réseaux, voire même une exposition rétrospective de la locomotion ferroviaire.

En vérité, une visite au stand touristique et au hall du matériel roulant des Réseaux constitue une grande leçon de choses ; nous ne saurions trop la recommander aux amateurs de beaux voyages.

### La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9<sup>e</sup> arrondissement.



### Septième Année

Le plus grand Hebdomadaire  
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel  
Son Concours de Bébés Annuel  
Ainsi que ses Nombreux Concours

**Le Numéro: 1 fr.**

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

### ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

### ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGÈNE

**Antoine MUSSO**

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

### APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B<sup>o</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

### POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

**AGENCE MARCHETTI** 35<sup>e</sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

### MONTE-CARLO

LE SPORTING D'ÉTÉ

est ouvert

LE THÉÂTRE DE LA MER

LES FÊTES SUR L'EAU

LA PISCINE OLYMPIQUE

TENNIS -- GOLF

LES HOTELS SUR LA PLAGE

LE GRAND CASINO NE FERME JAMAIS

RUBERTIN

D.R.

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1930. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 356928 à 356931.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Suivant exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, substituant M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 septembre 1931. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 29.523 à 29.530, 451.843, 511.448.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 17 septembre 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : Ch. MARTINI. — Imp. de Monaco. — 1931.

MACHINES A ÉCRIRE

**Underwood - Royal - Remington**

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain -- Téléphone : 49-66